

Ordre du jour :

- Urbanisme et Travaux
- Personnel Communal
- Dématérialisation des Actes Budgétaires
- Affaires scolaires, périscolaires et culturelles
- Questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 1^{er} mars 2012

Sur convocation en date du 23 février 2012, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 1^{er} mars 2012, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

Etaient présents : Mmes Christelle GEX-FABRY, Sylvie NODY, Fabienne SCHERRER, MM. Michel BARBE, Michel BAWEDIN, Jean-François CHARRIERE (arrivé 20 h 40), Christian DUPUY, Denis HENRY, Jean-Louis HERVIER, Fabrice MARTIN, Jean MAURON, Hervé MEYNENT, Jean-Paul MUSARD, Patrick SAILLET, Joël SEBILLE(arrivé 20 h 45, parti 21 h 50).

Absents excusés : Mme Sylvie FORESTIER, donné procuration à M. Christian DUPUY, MM. François CHARRIERE, donné procuration à Mme Fabienne SCHERRER, Pierre SIMMONET, donné procuration à Jean MAURON, Didier GROBEL.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne SCHERRER.

M. le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20 h 35.

I. Urbanisme et travaux

M. le Maire donne la parole à M. Mauron.

- M. Mauron aborde la question de la **révision et de la modification du PLU**. Il explique avoir rencontré M. Sartori, mandaté par le Conseil municipal pour ce faire. La nouvelle loi dite « Grenelle II » sur l'environnement impose de sévères contraintes. M. Mauron propose que seule la Commission Urbanisme et Travaux participe aux réunions de travail ; sur une suggestion de Mme Scherrer, il est décidé que tous les élus seront convoqués aux réunions de travail.
- M. Mauron informe le Conseil qu'il a fait prendre un arrêté concernant **les barrières de dégel**, afin de protéger les routes pendant cette période de fortes variations de températures : le délai a été fixé au 22 mars 2012. Il faudra d'ailleurs refaire l'enrobé de la petite plate-forme de la zone artisanale, qui a été abîmé de cette façon.

Acquisitions foncières :

M. le Maire présente différentes acquisitions foncières :

- Il rappelle que le Conseil s'était prononcé favorablement le 16 décembre 2010 pour l'acquisition auprès du Groupement Forestier du Violon de 5 parcelles. Des propriétaires voisins ont préempté les parcelles B 315 et B 320, mitoyennes des leurs, comme la loi les y autorise. Le Conseil municipal doit donc délibérer à nouveau pour l'acquisition des 3 parcelles restantes, soit B 461, B 469, B528 pour une somme de 5 336 euros. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

- M. le Maire propose alors au Conseil municipal d'exercer son droit de préférence sur les parcelles B n° 101 et 1725 appartenant à Madame FAVRE Jeannine et Consorts en vue de leur acquisition puisqu'elles se trouvent dans le périmètre de protection rapprochée du captage de la Veursaz. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme sa volonté d'exercer son droit de préférence et accepte l'acquisition par la Commune de ces parcelles.

II. Personnel communal

Augmentation d'un poste d'adjoint administratif principal : Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de passer de 20 heures à 28 heures par semaine, à compter du 1^{er} avril 2012, un poste d'adjoint administratif à temps non complet en charge plus particulièrement de l'urbanisme et de l'accueil du public.
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2012 de la M14.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en définir les modalités d'application.

III. Dématérialisation des actes budgétaires

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir accepter la dématérialisation des actes budgétaires, selon un principe identique à celui de la dématérialisation des délibérations du Conseil municipal. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant s'y rapportant.

IV. Affaires scolaires, périscolaires et culturelles

Mme Scherrer demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver la passation de commande des **tableaux numériques interactifs pour l'école**. Le devis de l'entreprise Wipple se monte à 8 360 euros HT, 9 998,56 euros TTC. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cet investissement.

V. Questions diverses

- M. Bawedin présente la reprise des concessions funéraires à perpétuité laissées à l'abandon depuis fort longtemps. La procédure a été suivie dans les formes ; sont donc déclaré abandonnées et à récupérer huit concessions perpétuelles (57,48,31, ? , 18,64,28,82). Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la reprise de ces tombes par la commune.
- M. le Maire présente l'actualisation annuelle de contrat d'entretien des réseaux électriques de la commune par l'entreprise Degenève. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.
- M. le Maire présente alors l'indemnité annuelle du percepteur qui fait office de trésorier communal. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.
- M. le Maire pose alors la question du nom de la salle communale : il établit une liste qui sera distribuée aux élus qui pourront alors donner un ordre de préférence, pour la prochaine réunion du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 22 h 20.